collège national des experts architectes français
CNEAF

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts Loi 1901

FORMATION CONTINUE
L'EXPERTISE CONSEIL

Contexte général et Objectifs de la formation

Avant de se lancer dans une procédure judiciaire, ou même pendant une expertise judiciaire, un particulier, tout maître d'ouvrage, ou même une entreprise, peut se faire assister d'un professionnel ayant la connaissance du bâti et des différents types de procédures. Pour répondre de façon pertinente à la mission qui lui est confiée, l'expert conseil doit connaître les principes de déontologie et la posture à tenir dans ces missions.
Les professionnels du bâtiment qui souhaitent intervenir comme experts conseil doivent être préparés. Une formation est indispensable pour intervenir dans une mission de conseil ou au cours d'un litige.
Une attestation de présence validera 14h de formation.

Public ciblé et pré-requis

- Architectes, ingénieurs, bureaux d'études, maître d'œuvre, professionnels du bâtiment,
- Ayant une expérience professionnelle de 10 ans au moins
- Souhaitant pratiquer l'expertise conseil

Dates et lieu de la prochaine formation

Dates : **mardi 13 octobre 2020 et mercredi 14 octobre 2020**.
Horaires : matin 9h à13h –14h à 18h → = 14 heures de formation
En de fin de stage, 1/2h est prévue pour les évaluations.
Lieu : **PARIS 10e** (adresse exacte sera précisée ultérieurement).

Le programme

- Les différentes missions d'expertise : unilatérale et contradictoire
- L'expertise amiable : rôle de l'expert, missions, qualités,…
- Déontologie de l'expert conseil
- Objectifs de l'expertise conseil et pratiques de l'expertise conseil
- Responsabilités de l'expert conseil
- Le contrat
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation.

Les formateurs

- Bernard VAYSSIERE, architecte dplg, expert,
- Chahrazad TOMA-VASTRA, architecte expert dplg, médiateur

Collège National des Experts Architectes Français
Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z
☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com

○ Coût et prise en charge de la formation :

- Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2020 :
450 € compris frais de pauses et repas.
- Autres : 600 € ttc, compris frais de pauses et repas.

Les déjeuners sont inclus.
Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujetti à la TVA.

Le CNEAF est référencé sur le DATADOCK avec le n°0055834.
Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :
- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de ACTALIANS ou du FAFIEC pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

○ Modalités d'inscription

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :
- La fiche d'inscription et le questionnaire de pré-évaluation
  C'est-à-dire les pages 3 et 4 du présent document dûment complétées (avec la photo).
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Le curriculum vitae avec références d'activités (1page max).

2. Si votre demande est acceptée, vous recevrez, par courriel :
- La convention de stage
- Le programme détaillé
- Un devis nominatif

3. Retourner le dossier complet, après avoir reçu par mail la convention :
→ Pièces à transmettre par e-mail :
- La convention de stage signée.
- L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
  Important pour nous permettre de bien repérer votre règlement : merci de noter votre « Nom » et « Formation Conseil » dans le libellé.
  Ci-après, notre IBAN.
  L'inscription n'est validée qu'après réception de l'avis de virement.
- La somme de 150 € ne sera pas remboursée pour toute annulation reçue après le 06 avril 2019.

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP

Votre contact :
Mireille MOUSSY
☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20
💻 : cneaf.experts@gmail.com

collège national des experts architectes français
CNEAF

FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION
13 et 14 octobre 2020
L'EXPERTISE CONSEIL

À retourner avec les pièces demandées

PHOTO

- **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

- **Coordonnées**

Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone portable : ……
Téléphone fixe : ……
Courriel : ……

- **Votre situation actuelle**

Votre profession : ……

Etes-vous ? ☐ En profession libérale
☐ Salarié, si oui, Votre fonction : ……
Nom de l'entreprise : ……
☐ Expert inscrit sur une liste d'experts : ☐ oui ☐ non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de : ……

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de : ……

☐ Membre du CNEAF <u>à jour de la cotisation **2020**</u>

Virement de 450 € effectué le ……..

☐ Autre : Virement de 600 € effectué le ……

- **Préciser si vous demandez une prise en charge :**
- ☐ FIF PL ☐ autre, précisez :

Date : Cachet & Signature

QUESTIONNAIRE DE PRÉ-ÉVALUATION
INSCRIPTION à la FORMATION À L'EXPERTISE

Date : …… Prénom……NOM : ……

Département : ….. Téléphone …… E-mail ……

Question :		Précisions	
Quelle est votre formation de base ?		Architecte Ingénieur Juriste	Autre, précisez :
Quelle est votre profession ?			
Etes-vous en activité ?	Oui Non →précisez	En recherche d'emploi En retraite Autre, préciser :	
Quel votre mode d'exercice ?		Profession libérale Salarié Autre, précisez :	
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ?		Recherche sur Internet Par un membre du CNEAF Bouche à oreille Autre, précisez :	
Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF	Oui →précisez : Non	Laquelle, ou lesquelles ?	
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?	Oui →précisez Non	Conseil Amiable Pour des assurances Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	
Etes-vous inscrit sur une liste d'expert de justice ?	Oui →précisez Non	Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :	
Quelle formation envisagez-vous de suivre ?			
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?			
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ?	Conseil Amiable Assurance Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs		
Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ?	En complément de mon activité A plein temps Autre :		
Qu'attendez-vous de la formation ?	Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux Acquérir des connaissances juridiques complémentaires Acquérir des connaissances en organisation Acquérir des connaissances techniques complémentaires Autre :		
Posez-nous vos questions complémentaires ou suggestions afin que nous vous proposions la formation la mieux adaptée.			